

**Centraide Haute-Côte-Nord  
Manicouagan**

États financiers  
Au 31 mars 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de  
**Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan,**

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **CENTRAIDE HAUTE-CÔTE-NORD MANICOUAGAN** (Organisme), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'Organisme perçoit des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'Organisme. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, l'insuffisance des produits sur les charges, l'actif à court terme, l'actif net et les flux de trésorerie. Nous avons également exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette* S.E.N.C.R.L. 1

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Baie-Comeau, Canada  
Le 23 mai 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A128584

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

### PRODUITS

Dons de campagne

1 003 782 \$ 849 007 \$

Intérêts

9 694 9 394

Subventions (annexe A)

293 917 72 560

---

1 307 393 930 961

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS (annexe C)

141 724 109 468

### FRAIS DE PROGRAMMES

Allocations aux organismes (annexe B)

1 058 196 792 640

Programmes - Centraide (annexe E)

191 912 164 177

---

1 391 832 1 066 285

INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES

(84 439) \$ (135 324) \$

---

## Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

### ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

	Investi en immobili- sations corporelles et actif incorporel	Non affecté	Total	Total
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	6 905 \$	396 827 \$	403 732 \$	539 056 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(4 659)	(79 780)	(84 439)	(135 324)
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	2 246 \$	317 047 \$	319 293 \$	403 732 \$

## Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

---

### BILAN

Au 31 mars

2024

2023

---

### ACTIF

#### ACTIF À COURT TERME

Encaisse	315 342 \$	31 090 \$
Compte épargne	141 645	627 355
Créances (note 3)	10 185	21 916

---

467 172 680 361

#### PLACEMENTS (note 4)

104 799 -

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

2 246 3 348

#### ACTIF INCORPOREL (note 6)

- 5 130

---

574 217 \$ 688 839 \$

---

## Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

### BILAN (suite)

Au 31 mars

2024

2023

#### PASSIF

##### PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)

171 442 \$ 148 697 \$

Apports reportés (note 8)

83 482 94 837

Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice

- 40 000

254 924 283 534

APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL  
(note 9)

- 1 573

254 924 285 107

#### ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel

2 246 6 905

Non affecté

317 047 396 827

319 293 403 732

574 217 \$ 688 839 \$

Pour le conseil d'administration :

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Insuffisance des produits sur les charges	(84 439) \$	(135 324) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 102	1 102
Amortissement des actifs incorporels	5 130	1 956
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 573)	(600)

(79 780) (132 866)

Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement

23 121 (32 837)

(56 659) (165 703)

### ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements (104 799) -

### ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme (40 000) -

### DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(201 458) (165 703)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

658 445 824 148

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

456 987 \$ 658 445 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	315 342 \$	31 090 \$
Compte épargne	141 645	627 355
	456 987 \$	658 445 \$

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, recueille des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

#### Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions affectées sont comptabilisées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les dons sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus, à l'exception des dons grevés d'affectations externes. Par conséquent, aucune promesse de dons à recevoir n'est comptabilisée.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

#### Apports de services

Le fonctionnement de l'Organisme dépend, en grande partie, des services de plusieurs bénévoles. Du fait que l'Organisme ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

#### Ventilation des charges

L'Organisme engage des frais de gestion et d'administration générale afin de soutenir ses secteurs de fonctionnement. Il répartit ces frais entre les frais de collecte de fonds et les programmes en utilisant la méthode de répartition fondée sur les heures consacrées aux activités réalisées. Selon cette méthode, les frais de gestion et d'administration générale tels qu'ils figurent aux annexes C et E sont répartis comme suit :

- L'Organisme impute 49 % (2023 - 60 %) aux frais de collecte de fonds et 51 % (2023 - 40%) aux programmes.

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers

##### Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas des opérations entre parties liées autres que les membres de la direction qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	20 %

#### Actif incorporel

Le site Web est comptabilisés au coût.

L'amortissement de l'actif incorporel et des aides gouvernementales reportées afférentes est calculé en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode linéaire au taux de 20 %.

#### Allocations aux organismes

Les allocations aux organismes sont comptabilisées au cours de l'exercice où elles sont payées ou à payer lorsque les sommes sont engagées et autorisées par une résolution du conseil d'administration.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

### 3. CRÉANCES

	<b>2024</b>	2023
Intérêts	<b>1 061 \$</b>	5 686 \$
Subventions à recevoir	<b>7 334</b>	7 334
Taxes à la consommation	<b>1 790</b>	1 792
Autres	<b>-</b>	7 104
	<b>10 185 \$</b>	21 916 \$

---

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

### 4. PLACEMENTS

	2024	2023
Obligations, échéant en 2030, rachetables en mai 2025	104 799 \$	- \$

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Équipement de bureau	3 402 \$	2 365 \$	1 037 \$
Équipement informatique	3 812	2 603	1 209
	7 214 \$	4 968 \$	2 246 \$

### 6. ACTIF INCORPOREL

	2024		2023
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette
Site Web	9 782 \$	9 782 \$	- \$
			5 130 \$

### 7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	4 664 \$	2 513 \$
Allocations aux organismes	147 200	132 000
Salaires et vacances courus	19 578	14 184
	171 442 \$	148 697 \$

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

### 8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à un projet spécifique, ainsi qu'un financement affecté reçu au cours de l'exercice considéré et destiné à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	<b>94 837 \$</b>	126 675 \$
Montants comptabilisés à titre de produits de l'exercice	<b>(125 979)</b>	(47 513)
Montants reçus au cours de l'exercice	<b>114 624</b>	15 675
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>83 482 \$</b>	94 837 \$

### 9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS À UN ACTIF INCORPOREL

Les apports reportés afférents à un actif incorporel représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'un site Web. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2024	2023
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	<b>1 573 \$</b>	2 173 \$
Montants amortis dans les résultats	<b>(1 573)</b>	(600)
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>- \$</b>	1 573 \$

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables pour répondre à des besoins de liquidités.

#### Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2024

---

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque lié au taux d'intérêt

Les obligations portent intérêt à un taux fixé par contrat qui est de 2,856 %. La date de révision du taux d'intérêt est en 2025. Les taux d'intérêt courants sur le marché pour des titres similaires sont de 3,75 %. Les revenus de l'Organisme pourraient être affectés de façon significative par des variations des taux d'intérêt offerts sur le marché. De plus, la valeur de marché d'une partie de ces titres ayant un coût de 104 799 \$ est susceptible d'être affectée par des variations des taux d'intérêt offerts sur le marché.

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

## ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

### A - SUBVENTIONS

Centraide Canada - United Way	191 399 \$	3 563 \$
Centre intégré de santé et de services sociaux	26 500	-
Fondation Lucie et André Chagnon	74 445	43 950
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	-	24 447
Amortissement des apports reportés afférents à un actif incorporel	1 573	600
	<b>293 917 \$</b>	<b>72 560 \$</b>

### B - ALLOCATIONS AUX ORGANISMES

Allocations aux organismes	775 000 \$	747 000 \$
Fonds de relance des services communautaires	176 774	-
Fonds pour la réduction des inégalités sociales	26 500	-
Elles Centraide	6 797	4 565
Ils Centraide	3 550	-
Projet Fondation Lucie et André Chagnon	69 575	41 075
	<b>1 058 196 \$</b>	<b>792 640 \$</b>

### C - FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Salaires et avantages sociaux	95 905 \$	66 781 \$
Frais de gestion et d'administration générale (annexe D)	18 166	15 702
Frais postaux	593	593
Matériel de campagne	21 288	22 024
Publicité et promotion	4 363	3 089
Intérêts et frais bancaires	1 409	1 279
	<b>141 724 \$</b>	<b>109 468 \$</b>

# Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan

## ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2024

2023

### D - FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Assurances	1 363 \$	1 331 \$
Électricité	466	302
Fournitures de bureau et papeterie	5 947	6 363
Frais de déplacements	6 634	3 101
Loyer	4 728	4 544
Photocopies et location	3 317	1 620
Services professionnels	6 428	3 945
Télécommunications	1 958	1 906
Amortissement des immobilisations corporelles	1 102	1 102
Amortissement d'un actif incorporel	5 130	1 956
	<b>37 073</b>	26 170
Attribution aux frais de collecte de fonds	(18 166)	(15 702)
Attribution aux programmes - Centraide	(18 907)	(10 468)
	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>

### E - PROGRAMMES - CENTRAIDE

Salaires et avantages sociaux	99 819 \$	49 264 \$
Cotisations versées à Centraide Canada	8 513	13 809
Frais de gestion et d'administration générale (annexe D)	18 907	10 468
Programme "Mobilisation communautaire"	33 922	47 316
Programme "Retour en classe"	751	549
Programme "Secours aux familles"	30 000	14 825
Projet "Opération du service de référence communautaire par un organisme externe"	-	27 946
	<b>191 912 \$</b>	<b>164 177 \$</b>